



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2024 à 18H30

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, AZEMAR Vincent, BARA Kamel (à partir du vote de la délibération 2024/03/07/04), BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine, RUIZ Sylvain, SAINT PIERRE Claude, SANCHEZ Jean-François

Procurations : GUEDDARI Ahmed à AZEMAR Vincent, LAFFORGUE Gérard à CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie à LAPORTE Anne, MOUYSET Zoubida à SANCHEZ Jean-François, RIGAUX Christine à GORBATOFF Emmanuelle, SAUVAGNAC Laurent à LOUBET Jean-Louis, SERRANO Christel à AL MALLAK Hussam, ZERRAD Nacera à GASTAL Nathalie

Absent : WAGNER Ban

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18H30.

I – ADOPTION DU PV du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

III – CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/03/07/01

Modification de la composition des commissions municipales

Myriam MAZARS est retirée des commissions « Association, jeunesse et culture » et « Ecoles ».

Cécile OLIVE souhaite quitter la commission « Association, jeunesse et culture ».

Christel SERRANO souhaite intégrer la commission « Association, jeunesse et culture » et se retirer de la commission « Communication ».

Laurent SAUVAGNAC souhaite se retirer de la commission « Communication ».

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

Délibération N° 2024/03/07/02

CCGPSL – Commission urgence écologique – Désignation des membres

La CCGPSL est force de proposition sur cette thématique.

Claude SAINT PIERRE : la commission sera à l'origine de l'information et de la sensibilisation sur cette thématique. Elle pourra financer également des associations (si manifestations d'intérêt communautaire). La CCGPSL donnera la priorité pour les financements aux actions cohérentes sur le climat, l'environnement... Il y aura un échange des actions entre communes (site intranet dédié).

Il est nécessaire de désigner les membres de cette commission : 1 titulaire et 1 suppléant.

Candidats : Titulaire Claude SAINT PIERRE. Suppléant : Sophie LAYALLE et Cécile OLIVE.

Vote pour titulaire : unanimité

Vote suppléante : Sophie LAYALLE 5 voix / Cécile OLIVE : 17

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

IV – URBANISME

Délibération N° 2024/03/07/03

PLU – Modification N° 2 – Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale

La modification du PLU est lancée. L'ancien est de 2017. Il est nécessaire d'y apporter des modifications en raison de l'évolution de l'urbanisme. L'évaluation environnementale par un organisme de l'état est un processus long et onéreux.

L'auto-évaluation environnementale est un document à lire. Il faut communiquer les résultats de la précédente évaluation environnementale.

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

Arrivée de BARA Kamel

Délibération N° 2024/03/07/04

Adoption de la charte de lutte contre la cabanisation, les constructions irrégulières et l'habitat précaire

Le problème des constructions illégales augmente dans le département de l'Hérault. Les autorités souhaitent la rédaction d'une charte validée par les différentes communes. Il s'agira d'une mission des policiers ruraux. La commune s'engage, puis constate et le signale à la CCGPSL. Cela permettra d'appliquer la réglementation et d'optimiser le contrôle.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

V – FINANCES

Délibération N° 2024/03/07/05

CCGPSL – Sollicitation d'un fonds de concours – Création d'un espace de coworking

Principe : L'espace coworking sera localisé à l'ancienne mairie. L'espace est utilisé par des associations. Des travaux importants sont à réaliser. Des subventions sont possibles via le fond de concours ou par l'état. La date butoir est fin mars pour demander une subvention via le fond de concours (environ 30 000 € pour une estimation des travaux de 100 000 € environ). Il y a du retard car il faut l'accès à la fibre. C'est actuellement opérationnel dans le vieux village. Le dossier est suivi par la commission aménagement. L'ancienne salle du conseil devrait continuer à être utilisée par des associations qui en feront la demande, ou par les comités de quartier.

Anne LAPORTE : Le projet doit être réversible si on ne rencontre pas le succès escompté.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2024/03/07/06

Vente du véhicule Volkswagen Crafter immatriculé 20 BEA 34

Il s'agit d'un véhicule ancien de 2009 qui demande des réparations fréquentes et chères. Il ne pourrait plus passer au contrôle technique. Un garagiste s'est proposé pour le racheter dans l'état. Le tarif proposé est de 3 300 €.

Les services techniques ont préparé un dossier pour comparer les tarifs pour la commande d'un nouveau camion, et un IVECO camion benne a été commandé.

Antoine PELAEZ : Question sur le nombre et les résultats des différents devis. Des devis ont-ils été réalisés ? Une publication a été réalisée ? Il regrette qu'aucune consultation n'ait été faite.

Réponse : Il y a eu divers contacts avec les différents revendeurs. Le choix s'est porté sur un véhicule déjà commandé par une autre communauté mais dont la commande n'a pas été finalisée.

Question : Quel est le prix ? Est-il équipé d'un traceur ? Oui, pour le traceur. Prix 48 900 € hors taxe. On serait « hors la loi » si aucune consultation n'a été réalisée pour ce prix d'achat.

Antoine PELAEZ : Question sur la vente de l'ancien camion : on aurait pu bénéficier de primes de conversion. On aurait pu également pour l'achat du nouveau camion bénéficier de primes et bonus. Un poly-benne semble peu utile. On aurait pu acheter un véhicule avec un coût moindre à l'achat du nouveau véhicule.

Adopté (pour : 18, contre : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2024/03/07/07

Hérault Energies – Convention – Modalités de participation financière – Travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public

Jean-Louis LOUBET : Il s'agit d'un projet de rénovation de l'éclairage public. Pour 2024 : lotissement Bellevue : montant 46 000 € HT, 50% pour Hérault Energies et 50% pour la commune. Il y a 26 lampadaires à changer.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2024/03/07/08

Acquisition d'une parcelle de terrain – AD 3

Il s'agit d'un projet de résidence senior partagée. Ce projet est porté par Emmanuelle GORBATOFF et le CCAS. Monsieur CONQUET a un terrain localisé derrière le centre commercial, d'environ 1 hectare. Il a souhaité vendre une parcelle de 3 000 m² à la commune pour ce projet. On vote aujourd'hui pour l'achat de ce terrain à hauteur de 100 000 €.

Emmanuelle GORBATOFF : Un comité de pilotage va se mettre en place avec l'acquisition de ce terrain.

Anne LAPORTE : sur 3 000 m², que va t on construire ?

Réponse : 2 unités avec des parties communes, de l'espace, un jardin. Un engagement a été fait auprès de Monsieur CONQUET indiquant qu'il n'y aura qu'une seule résidence senior sur ces 3 000 m².

Question : Va t on créer un rond-point pour élargir la route, créer des places de parking (anticipation de l'accroissement circulation / stationnement) ?

Réponse : Le rond-point est prévu.

Question : Le projet sera-t-il piloté par la mairie ou sera-t-il délégué ?

Réponse : Il sera travaillé par le comité de pilotage avec le CCAS. Nous souhaitons porter le projet. Nous ne sommes pas des bâtisseurs. Pour l'instant pas de décision définitive. Actuellement tous les types de montage et de gestion existent dans ce type de projet.

Question : Les 100 000 € sont-ils déjà budgétisés ?

Réponse : Non, sera discuté au sein de la commission des finances. A terme ce projet devrait s'autofinancer. Il y aura entre 12 à 16 résidents.

Anne LAPORET : Quid du restant des terrains de Monsieur CONQUET ?

Réponse : Pas de souhait de projet d'urbanisation actuellement. Très sollicité en raison de la localisation stratégique. Le souhait de la mairie est qu'elle soit acquéreur potentiel et puisse porter des projets exigeants pour les 30-40 années à venir. Une convention pourrait être signée avec Monsieur CONQUET pour le rassurer. Préparer une OAP en développant des projets d'habitat collaboratifs intergénérationnels ?

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2024/03/07/09

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Jean-Louis LOUBET : Un groupement a existé et a été dissous sur le département 34. Le nouveau groupement comprendra le 30 et le 34. Le but est de diminuer les coûts de l'énergie en gaz et électricité. Hérault Energies restera le coordonnateur sur le 30 et le 34. Cela s'adresse uniquement à la collectivité, pas aux particuliers.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

VI – PERSONNEL

Délibération N° 2024/03/07/10

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents – Mandat au CDG 34

Un contrat est en cours avec le centre de gestion pour la protection de la complémentaire des agents. A partir du 1^{er} janvier 2025, deux modifications :

- 1 : Adhésion obligatoire pour tout le monde
- 2 : La collectivité devra prendre en charge 50% de ce que chacun paye.

Consultations auprès des différents assureurs pour savoir ce qu'ils peuvent proposer. Le but du vote de ce soir : donner mandat au comité de gestion pour faire ces consultations.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

VII – DIVERS

Délibération N° 2024/03/07/11

Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Charte signée avec la FREDON.

Cécile OLIVE : Nous sommes une commune 0 phyto. La FREDON (siège à Bel Air) nous a informé que le label 0 phyto n'existe plus. Dispositif plus large et ambitieux d'une charte régionale « Engagé pour le végétal ». On propose de s'engager sur cette charte : inventaires, mise en place de dispositifs (fauche différenciée, gestion de la taille des arbres, gestion de l'eau...). Si le dossier est retenu, des inspections seront réalisées en octobre.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Les travaux du stade sont terminés. Sur les stades du même type dans d'autres communes, on a constaté un risque de dégradation avec fermeture du stade. C'était notre attitude initiale. Mais les concitoyens demandent une ouverture plus large notamment le dimanche. Expérience test sur 3 mois a été réalisée : ouverture de 10 h à 18 heures. Le bilan vient d'être fait, et il est très positif. Quelques soucis avec les mégots. Solutions proposées : ramassage régulier, sensibilisation des jeunes, mise à disposition de cendriers, ouverture par tourniquet ou trappe pour éviter d'aller ouvrir et fermer. On reste vigilant pour éviter les dégradations.

Question : Pendant les vacances scolaires, est-il possible d'ouvrir aussi en semaine ?

Réponse : C'est ce qui a été fait certains jours pendant les dernières vacances.

Question : Quand est ce que les travaux du chemin de Murles se terminent-ils ? La CCGPSL est responsable car il s'agit d'une voie intercommunale. Un bon de commande à l'entreprise vient enfin d'être signé avec finalisation la semaine prochaine. Idem pour route de Viols le fort. Le programme de 2023 va pouvoir démarrer.

Question concernant la voie verte vers Montarnaud : peu d'optimisme. Le département a annoncé que malgré le budget voté (Hérault Vélo) qu'il y aurait un problème juridique. Le département ne peut intervenir que s'il existe une convention entre les deux communes (Vailhauquès et Montarnaud). On pourrait éventuellement se greffer sur la voie verte prévue à l'intérieur de Montarnaud. Proposition de mise en place d'une réunion entre les deux communes et département. Il resterait une charge de 20 % pour Vailhauquès. Budget initial proposé : 100 000 €. Dans le cadre de la mobilité douce, possibilité de subventions. Donc retard à prévoir et conditions modifiées.

Nettoyage de printemps le 23 mars : CMJ, réserve solidaire, associations...

27 avril à 11h30 : Inauguration du stade de football.

L'ABC se termine. L'alternant est de retour jusqu'en août. Plan d'action à définir est en cours de travail. Temps de concertation avec population prévu pour l'élaboration du plan d'action.

Arrêt bus de la Rouvière : Réunion avec le responsable de l'agence départementale de St Mathieu / Mairie et riverains / comité de quartier. Comptage : 2 700 véhicules / jour dans les deux sens. Peut-être en lien avec les travaux du LIEN. Proposition pour ralentir : on rajoute des ralentisseurs (coussin lyonnais en béton) qui seront rajoutés aux ralentisseurs actuels. Le Département n'est pas en faveur d'une chicane ou d'un feu. Chicane plus tard peut être si diminution du trafic. Tout ce qui est sécurité au sein de la commune est à la charge de la commune.

Lycée de Gignac. Pas reçu le courrier officiel de la présidente de Région. « A priori » avis favorable pour scolarité au lycée de Gignac. La région va écrire à l'académie qui devrait faire suivre l'avis.

Clôture de la séance à 21H10.

Le Président de séance,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD

